



## COLOMIERS NATATION SYNCHRONISÉE FRAIS DE COMPÉTITIONS

### Conditions de prise en charge financière par le club lors des compétitions

#### 1) Pour les entraîneurs et les juges :

-Les frais d'hôtel et de repas du soir (à hauteur de 15 €) sont pris en charge par le club sur présentation des justificatifs. Les repas du midi sont pris en charge dans le pique-nique des nageuses.

-Le transport doit être effectué par un parent, sauf cas particulier (à valider par le bureau directeur).

#### 2) Pour les nageuses, les parents référents et les conducteurs :

-Les frais d'hôtel sont pris en charge à hauteur de 50% par le club si la compétition est :  
soit un championnat de France N2 , ou N1-Élite  
soit à une distance d'au moins 300Kms (soit 600 Kms A/R) de la piscine de Colomiers (selon la référence Mapy du plus court chemin).

**Et** que l'horaire de la compétition oblige le couchage la veille, sur proposition de l'entraîneur et avec l'accord du bureau directeur.

-Les frais de transport sont à la charge des familles.

-Les frais de repas des nageuses (petit-déjeuner, midi et soir) sont à la charge des parents.

-Le repas du soir (à hauteur de 15€) est pris en charge par le club sur présentation du justificatif pour les parents référents et les conducteurs.

#### 3) Modalités de calcul des frais d'hôtel :

Les chambres doivent être complètes au maximum, sauf pour les entraîneurs, juges et conducteurs masculins.

Le prix unitaire par personne est : 
$$\frac{\text{somme du prix des chambres sauf entraîneur/juge}}{\text{Nombre de nageuses} + \text{MR(s)} + \text{conducteurs}}$$

Validé le 02/12/2015 par le bureau et le comité directeur